

DCM : 2022-07-68

DCM : 2022-07-68						
COMMUNE de VUILLAFANS						
DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022						
CONCERNANT L'AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGET ASSAINISSEMENT						
						2021
Le vendredi 1 juillet 2022 le conseil municipal, réuni sous la présidence de Claude CURIE, Maire						
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice						2021
Considérant						
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement						2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	2021	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-27 584,98 €		227 694,08 €	30 000,00 €	-30 000,00 €	170 109,10 €
FONCT	54 242,55 €	27 584,98 €	-9 332,69 €	Recettes		17 324,88 €
	26 657,57 €					187 433,98 €
Le résultat d'investissement cumulé est de			200 109,10 €	À inscrire ligne 001 du BP		
Le résultat de fonctionnement cumulé est de			17 324,88 €			
			217 433,98 €			
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/					2021	17 324,88 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						17 324,88 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/					2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix, pour, 0 voix, contre et 0 abstention

Fait et délibéré à Vuillafans, le 01 juillet 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE**